



On a voté le budget !

Comme chaque année, le Conseil municipal dédié au budget est le Conseil le plus politique, au sens où plus que tout autre, il cautionne une vision pour les années à venir. Il implique des choix, des renoncements. Il donne force aux projets. Il **engage** l'équipe qui le porte. Pour en savoir plus sur le BP 2017, le journal de Rungis a rencontré Raymond Charresson, maire de Rungis.

Parole du maire

➤ Raymond Charresson, maire de Rungis.

Le JOURNAL DE RUNGIS

Le Conseil municipal a voté le budget primitif 2017. Comment le définiriez-vous ?

Raymond CHARRESSON

Comme d'habitude, (mais je dirais que nous finissons par y être habitués...), nous n'avons pas de lisibilité pour préparer ce budget ! Et puis, disons que la situation ne s'arrange pas. La Ville est de plus en plus taxée. L'effet de ciseaux dont nous parlons si souvent : la baisse des aides de l'État et l'augmentation de ses prélèvements a atteint cette année, son paroxysme. La DGF, qui faisait partie des concours financiers de l'Etat, n'a cessé de baisser depuis 2013, au point que cette année, date d'entrée de Rungis dans la Métropole du Grand Paris et de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, (le T12) le montant de la DGF est nul !

Il s'agit désormais d'un nouveau prélèvement. Et de manière concomitante, dans la logique de cette entrée, l'année 2017 est caractérisée par le transfert des compétences au Territoire, tels que les ordures ménagères, l'assainissement et le Plan local d'urbanisme. Ce qui occasionne des charges nouvelles, d'autant que

la Métropole et le T12 annoncent des difficultés budgétaires pour boucler leurs propres budgets : il n'est pas exclu de recourir aux communes pour équilibrer ces budgets.

Le JOURNAL DE RUNGIS

Est-ce à dire que vous allez augmenter les impôts pour vous en sortir ?

Raymond CHARRESSON

Non, nous n'augmenterons pas les impôts et nous ne toucherons pas aux taux pour les taxes d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et taxes sur les propriétés non bâties. Ainsi Rungis restera cette année encore, la ville aux impôts locaux les plus bas du département.

Le JOURNAL DE RUNGIS

Alors ?

Raymond CHARRESSON

Alors, il se produit ce que nous avons anticipé et présenté de multiples façons, au sein de ce journal, durant les années précédentes. Devrais-je dire, que nous ne sommes pas surpris de la conjoncture actuelle ? J'ai souvent été raillé par l'opposition sur les choix que nous

ZOOM



Raymond Charresson,
maire de rungis



prenions ; la hausse des impôts il y a deux ans, les efforts demandés aux agents communaux, aux associations, la mutualisation de certains services afin de juguler les charges, le frein mis aux investissements afin de les provisionner avant de les lancer...

Notre politique était très claire : réduire au maximum les dépenses de fonctionnement afin de créer un excédent que l'on appelle l'auto-financement.

C'est grâce à cette politique que nous pouvons aujourd'hui traverser la vague sereinement et oser nous lancer dans de nouveaux projets.

Le JOURNAL DE RUNGIS

Lesquels ?

Raymond CHARRESON

La construction du conservatoire par exemple. Le coût estimé des travaux est d'environ 9M€. Par ailleurs, la rénovation de la Place Louis XIII a été votée pour un montant de 2,6 M€.

Après de longs mois de discussion avec les médecins, avec le parc Icade, nous avons décidé la création de la Maison médicale dans les locaux du Service jeunesse avenue Lucien Grelinger, qu'il faudra bien sûr réaménager.

Et puis, nous nous lançons dans une grande étude pour récupérer un mode de chauffage collectif pour l'ensemble des tous les bâtiments publics à partir de l'usine d'incinération du MIN. À terme, tous les immeubles collectifs pourraient s'y raccorder.

Le JOURNAL DE RUNGIS

Mais cela va coûter un argent fou ?

Raymond CHARRESON

Oui, ces travaux ont un coût. Mais ils s'inscrivent dans la durée et la volonté d'oeuvrer pour les générations à venir.

Nous l'avons toujours dit, nous voulons le meilleur pour les Rungissois !

Ceci est possible grâce aux efforts de tous, qui ont permis la gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement : pilotage de la masse salariale qui représente 38 % des dépenses de fonctionnement, optimisation de la gestion des bâtiments en mettant en concurrence, soutien

aux associations avec étude rigoureuse de leur demande, Peu de communes font le choix de continuer à soutenir les associations, compte-tenu des contraintes budgétaires actuelles. Nous, nous avons décidé de poursuivre notre soutien (en demandant à chacune un effort), car elles jouent toutes un rôle majeur dans la vie locale !

La ville peut donc s'engager dans une dynamique d'investissements sur le long terme, malgré le contexte d'érosion des recettes.





Le contexte

Les années se suivent et se ressemblent. Non seulement les concours financiers de l'État se réduisent chaque année, les prélèvements augmentent, mais l'entrée de Rungis dans la MGP (Métropole du Grand Paris) et l'Établissement public territorial T12 impliquent de nouvelles circulations de flux financiers.

L'année 2017 est caractérisée par le transfert des compétences au territoire, tels que les ordures ménagères, l'assainissement et le Plan Local d'Urbanisme.

Les impôts dits « économiques » (ancienne TP) sont désormais perçus non plus par la Ville, mais par l'ensemble MGP et T12.

Dans ce contexte, le budget primitif 2017 a été élaboré sur la base d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement, préservant l'auto-financement qui permet des investissements sans aucun recours à l'emprunt.

Des éléments pour comprendre le budget 2017

La DGF, qui faisait partie des concours financiers de l'Etat, n'a cessé de baisser depuis 2013, au point que cette année, en raison de l'entrée de Rungis dans la Métropole du Grand Paris et l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, le montant de la DGF est nul !

Il s'agit désormais d'un nouveau prélèvement !

Prélèvements de l'État

Eux, ne cessent d'augmenter : ils sont passés de 4,7 M€ en 2012 à 9,1M€ en 2017 : soit une augmentation de 4,4M€ en 5 ans.

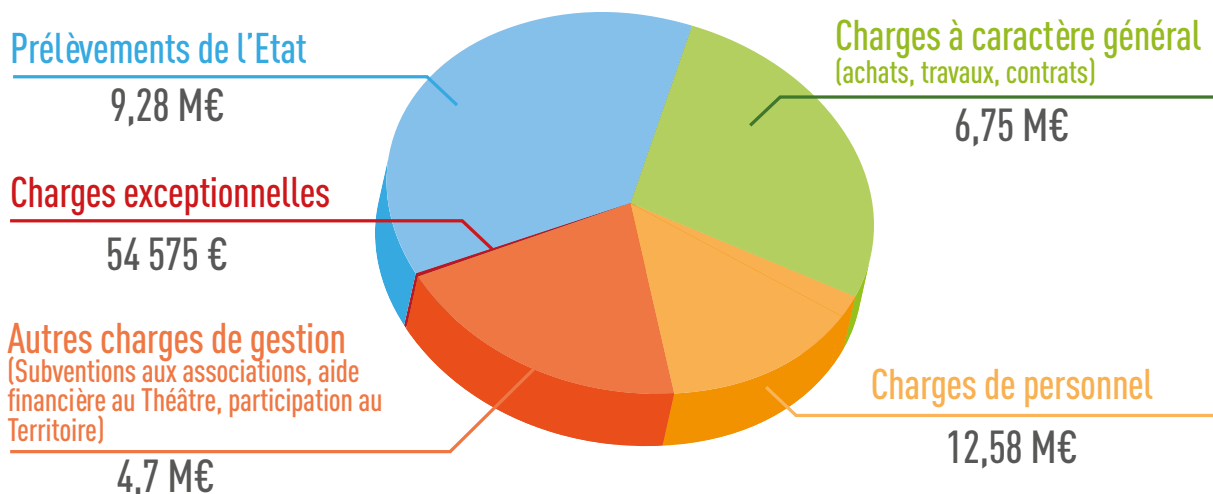


Section de fonctionnement

Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **34,7 millions €**.

C'est sur les dépenses de fonctionnement que portent les efforts de la Ville, afin de créer un delta positif entre les recettes et ces dépenses. C'est ce que l'on appelle l'auto-financement qui permettra les investissements, et le non recours à l'emprunt.



Subventions aux associations



Humanitaire	Montants attribués	
	2016	2017
Ass de prévention de soin et insertion APSI	250 €	250 €
La ligue contre le cancer	1 900 €	1 500 €
VROUM	9 750 €	9 750 €
SOS Amitiés Ile-de-France	300 €	300 €
Croix Rouge Rungis/Fresnes fonctionnement	3 500 €	1 500 €
Croix Rouge Rungis/Fresnes investissement	3 000 €	4 000 €
Croix Rouge Rungis/Fresnes exceptionnelle	6 000 €	6 000 €
TOTAL	24 700 €	23 300 €

Animation locale	Montants attribués	
	2016	2017
Amicale des Jardiniers	5 400 €	5 100 €
Ateliers Rungissois de Généalogie	370 €	360 €
Club du Temps Libre	12 350 €	11 000 €
Comité des Fêtes de Rungis	142 000 €	142 000 €
Scouts et Guides St Benoit	3 500 €	3 000 €
Union Nationale des Anciens Combattants	2 000 €	1 900 €
Des fils et des idées	400 €	400 €
TOTAL	166 020 €	163 760 €

Sécurité	Montants attribués	
	2016	2017
Ass de Sauvegarde des Chats Libres et Abandonnés	0 €	400 €
TOTAL	0 €	400 €

Développement économique	Montants attribués	
	2016	2017
Artisans du monde	1 425 €	1 250 €
Nouro Te Wouté - Tous Pareil Tous Différent	32 000 €	32 000 €
TOTAL	33 425 €	33 250 €

Culture	Montants attribués	
	2016	2017
Club des Amateurs de Vin	1 425 €	1 350 €
Comédiens des Fontaine d'Argent	31 800 €	31 800 €
Compagnie lyrique des SDC	3 500 €	
Ensemble Harmonique de Rungis	19 000 €	19 000 €
Les Parasols Maison pour Tous	427 500 € (+ 3 035€)	451 500 €
Rungis Fréquence Vidéo	2 190 €	2 000 €
SHAR	1 500 €	1 400 €
Thalie	500 €	400 €
W ou l'Atelier d'écriture	2 400 €	2 200 €
TOTAL	492 850 €	509 650 €

Social	Montants attribués	
	2016	2017
ADIL 94	900 €	800 €
ADPED 94	900 €	800 €
Association des paralysés de France-délégaion départementale du Val-de-Marne	400 €	300 €
ARAM fonctionnement	58 900 €	58 900 €
ARAM Noël SISID	0 €	1 200 €
ARAM - participation crèche	11 400 €	10 000 €
Association française des sclérosés en plaques	100 €	100 €
Treize voyages	1 000 €	600 €
Union des familles et amis de personnes malades et/ou handicapés psychiques	270 €	270 €
Asso Soutien et Appui face à la souffrance au travail	400 €	300 €
Un bouchon une espérance		1 000 €
CCAS de Rungis	724 000 €	724 000 €
Les Amis de la Maison des 13/17	700 €	700 €
Les Restos du Cœur	5 700 €	5 700 €
Le Secours Catholique	500 €	200 €
Service Médico-Social des Halles	29 000 €	27 000 €
Sté St Vincent de Paul	1 000 €	800 €
Société des membres de la Légion d'honneur	75 €	75 €
TOTAL	835 245 €	832 745 €

Sport	Montants attribués	
	2016	2017
AMAR	204 000 €	200 000 €
Danse sportive de salon	6 000 €	5 500 €
Football Club de Rungis	7 125 €	7 000 €
Golf Club	3 700 €	3 600 €
Gymnastique Club	73 720 €	73 000 €
Kajukenbo	1 645 €	
Karaté Shotokan	17 300 €	16 900 €
Les Mordus Amitiés Running	2 500 €	2 200 €
Moto Club Froggy's	2 100 € (+ 3 700€)	2 000 €
Pétanque Rungissoise	6 500 €	3 500 €
Roller Sensations Pures	800 €	800 €
Rungis Basket Ball	25 650 €	24 900 €
Rungis Futsal	17 500 €	16 000 €
Tennis Club Municipal	67 200 €	65 600 €
Union Sportive de Rungis	125 000 €	125 000 €
TOTAL	564 440 €	546 000 €

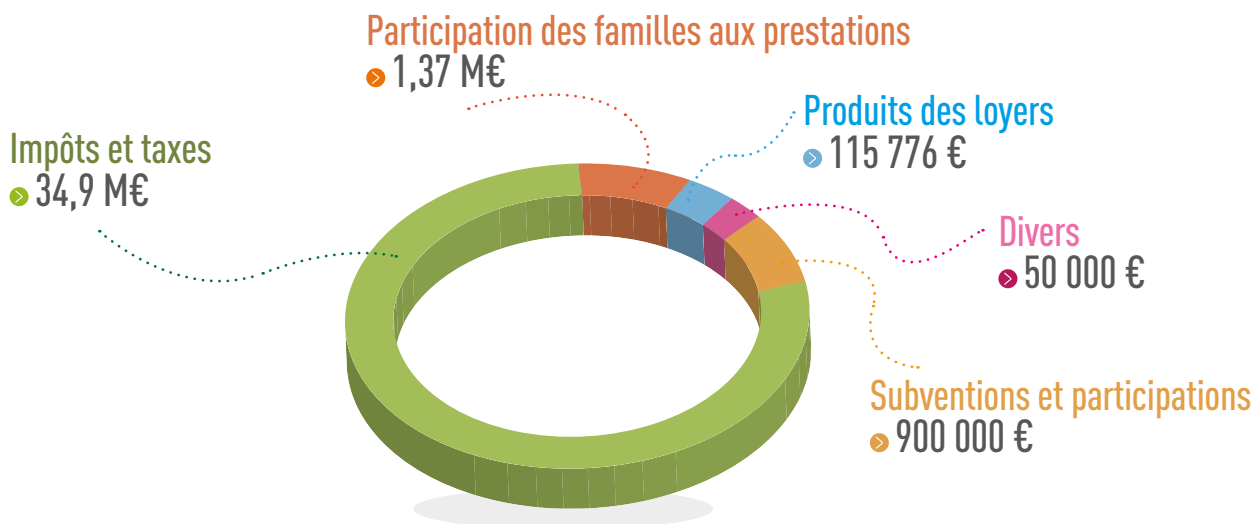
Éducation	Montants attribués	
	2016	2017
AERA - Accueil Ecoute Rencontre	2 300 €	2 300 €
Collège les Closeaux	7 000 €	7 000 €
FCPE Médicis La Grange	95 €	95 €
Délégation Départementale de l'Éducation Nat.	120 €	120 €
FCPE Collège les Closeaux	410 €	410 €
FCPE Les Sources Les Antes	320 €	320 €
Liste Autonome des Parents d'élèves	920 €	900 €
Office Centrale - coopérative école La grange	3 797 €	3 180 €
Office Centrale - coopérative école Les Antes	3 395 €	2 925 €
Office Centrale - coopérative école Les Sources	2 310 €	1 980 €
Office Centrale - coopérative école Médicis	1 855 €	1 515 €
TOTAL	22 522 €	20 745 €

TOTAL

Montants attribués	
2016	2017
2 139 202 €	2 129 850 €

Les recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **37 334 552 €**.



Produits fiscaux : pas d'augmentation des taux !

Le produit de la fiscalité locale correspond dorénavant à :

- la taxe d'habitation,
- la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Les élus ont décidé de ne pas augmenter les taux. Rungis reste donc la Ville aux impôts locaux les plus bas du département.

	Taux
Taxe habitation	15,35%
Taxe foncier bâti	8,10%
Taxe foncier non bâti	42,21%



➤ Uniformisation de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères en raison de notre entrée dans le T12

Le produit perçu au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères **est inférieur aux dépenses de ce service.**

Le produit 2016 s'élève à **604 355 €** et les dépenses à **787 000 €.**

Jusqu'à présent l'écart (182 645 € en 2016) était financé sur le budget général de la ville.

Le Conseil municipal a décidé de faire évoluer cette recette fiscale afin de couvrir la totalité des dépenses par le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, comme l'imposera le T12. Pour de ne pas faire supporter une hausse trop brutale au contribuable, cette augmentation serait répartie sur 3 ans : le taux de la TEOM passe donc de 6,96% à 7,66%.

Section d'investissement

➤ Les recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent à **550 000 €.**

➤ Les dépenses

Pour 2017 les prévisions des dépenses s'élèvent à **17 882 830 €.**



L'année 2017 relance des projets d'infrastructures :

Rungis s'engage dans une dynamique d'investissements sur du long terme, afin de garantir une qualité de vie aux générations futures.

Ces investissements sont possibles grâce aux efforts de gestion portés sur la section de fonctionnement.

- Pilotage de la masse salariale qui représente 38 % des dépenses de fonctionnement
- Optimisation de la gestion des bâtiments avec mise en concurrence
- Soutien aux associations après étude rigoureuse de leur demande

Les principaux projets d'investissements sont :



Réaménagement du hall et travaux à l'Arc-en-Ciel
➤ 184 000 €



Maison médicale
➤ 207 000 €



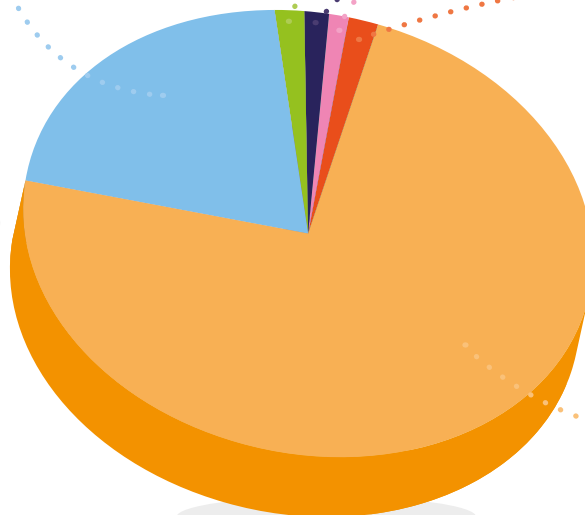
Extension du local colline Cacao
➤ 115 000 €



Travaux Espace du sport
➤ 200 000 €



Réhabilitation de la Place Louis XIII
➤ 2,6 M€



Construction du conservatoire
➤ 9 M€

